

## DÉCONSTRUCTION

# L'APER prolongée jusqu'à fin 2029

C'est un « ouf » de soulagement qu'ont poussé les responsables de la FIN (Fédération des Industries



DELPHINE FLEURY

Nautiques) le 1<sup>er</sup> juillet. Après de longs mois de discussions avec le gouvernement, ils ont finalement obtenu in extremis le renouvellement de l'agrément de l'APER (l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable) jusqu'à fin 2029. La filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage va donc pouvoir poursuivre son activité, alors que l'absence d'agrément aurait mis un brutal coup d'arrêt au dispositif et ruiné les efforts engagés ces cinq dernières années, au cours desquelles près de 11 000 bateaux ont pu être déconstruits. Au cœur des discussions, figuraient notamment des objectifs chiffrés (25 000 bateaux) que l'APER jugeait peu réalisables, la question de la prise en charge opérationnelle – jusqu'ici effectuée en collaboration avec les associations de plaisanciers, les ports et les collectivités territoriales - et celle du financement du transport. En attendant les résultats d'une étude indépendante destinée à identifier plus précisément le gisement de bateaux à déconstruire, l'APER a obtenu une clause de revoyure annuelle qui lui permettra d'adapter ses objectifs aux réalités du terrain, et a établi un forfait de prise en charge partielle pour le transport du bateau vers son site de déconstruction.